

## **AVIS de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail**

**relatif à l'évaluation du risque sanitaire pour l'homme lié à la présence de virus  
*Influenza* aviaries hautement pathogènes de sous-type H5N1 dans les eaux  
superficielles suite à l'identification de cygnes morts contaminés par le virus  
*Influenza* aviaire hautement pathogène de sous-type H5N1**

**Avenant à la saisine n° 2005/011**

### **Préambule**

Suite à la découverte de trois, puis deux cygnes morts (soit cinq cygnes) contaminés par le virus *Influenza* aviaire hautement pathogène (VIAHP) de sous-type H5N1 dans deux étangs de la Moselle depuis juillet 2007, le DILGA et la DGS ont demandé téléphoniquement à l'AFSSET le 2 août une réévaluation en urgence de l'avis rendu en juin 2006 et janvier 2007 sur les risques liés à la présence de virus *Influenza* aviaries hautement pathogènes de sous-type H5N1 dans les eaux superficielles.

L'Afsset a examiné :

- les dernières données bibliographiques publiées sur la persistance dans l'eau de virus *Influenza* aviaries de sous-type H5N1 : 90% de réduction de la concentration virale initiale (concentration initiale =  $10^6$  TCDI50/mL) après 26 jours à 17°C dans l'eau douce à pH 7,4 (JD Brown et *al.*, 2007, publié dans le journal « Avian Disease ») ;
- les conclusions des experts rendues en juin 2006 et en février 2007 ;
- les conclusions et recommandations des experts réunis téléphoniquement le 5 juillet 2007 et la ratification de celles-ci en tenant compte de l'évolution de la situation et des événements intervenus jusqu'au 3 août.

### **Avis de l'Afsset**

**considérant :**

- les informations communiquées lors de la réunion à la DGS du 2 août et lors de la réunion téléphonique du 3 août concernant le lieu (étangs de type réserve naturelle, sans usage récréatif autorisé), les circonstances dans lesquelles les oiseaux testés positifs au VIA HP (H5N1) ont été découverts et les résultats obtenus par l'Institut Pasteur de Lille sur les prélèvements d'eau réalisés, sur recommandation de l'Afsset, le 9 juillet à l'étang de Villers ;
- l'absence de cas humains sur le territoire français ;
- le rapport de son groupe d'experts VIAHP – Eaux publié en mars 2007 ;
- les avis de l'Agence en date de juin 2006 et de janvier 2007 ;
- la note Afsset du 5 juillet 2007 relative à la définition d'un protocole de prélèvement dans les milieux aquatiques à la suite de la découverte de 3 cygnes morts en Moselle, étang de Villers, commune d'Assenoncourt, suite à la demande téléphonique du DILGA ;
- que le niveau de contamination des eaux superficielles varie selon le nombre d'animaux contaminés, de la durée de leur séjour, du renouvellement d'eau de l'étang ;

**A la date du 3 août 2007, l'Agence considère que :**

- lors des activités de loisirs, **le niveau de risque, pour la population générale**, lié au contact avec de l'eau (notamment aérosolisée) des étangs où des cygnes morts contaminés par le VIAHP de sous-type H5N1 ont été retrouvés **est estimé faible**<sup>1</sup>
- en situation professionnelle exposante à l'eau (notamment aérosolisée) des étangs où des cygnes morts contaminés par le VIAHP de sous-type H5N1 ont été retrouvés le niveau de risque **est estimé modéré**<sup>1</sup>.

**Par conséquent, l'Agence réitère les recommandations effectuées en février 2007 et dans sa note du 5 juillet 2007 :****1-** la mise en place de mesures de prévention de l'exposition d'individus telles que :

- l'interdiction des usages non indispensables mettant en contact les personnes avec cette eau non traitée ;
- la limitation autant que possible du nombre de personnes exposées à cette eau lors des interventions professionnelles ne pouvant pas être différées. Dans ce cas, éviter la formation d'aérosols et porter les équipements de protection individuelle adaptés ;
- le renforcement des règles d'hygiène lors des interventions jugées indispensables ;

**2-** l'acquisition des nouvelles données sur le niveau de contamination des eaux superficielles concernées par la présence d'animaux malades ou porteurs en vue de l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques, portant notamment sur les méthodes analytiques, la dissémination et la survie des virus H5N1 excrétés par les oiseaux sauvages;

**3-** le renforcement du plan des prélèvements d'eau et sédiments si un nombre élevé d'oiseaux sauvages (10 ou plus) sont retrouvés morts sur un même étang, sur la base du protocole proposé dans la note émise par l'Afsset le 5 juillet 2007, à adresser au même laboratoire de référence (Institut Pasteur de Lille) afin d'obtenir des éléments comparables dans le temps et dans l'espace.

**Maisons Alfort, le 3 août 2007**

*Par empêchement.*



**Dr. Michèle FROMENT VEDRINE**

**Directrice générale de l'AFSSET**

---

<sup>1</sup> Approche qualitative de probabilité en cinq niveaux (méthode de Zepeda-Sein, 1998) : nulle = la survenue de l'évènement n'est pas possible ; négligeable = la survenue de l'évènement ne serait possible que dans des circonstances exceptionnelles ; faible = la survenue de l'évènement est peu probable mais possible dans certaines circonstances ; modérée = la survenue de l'évènement est nettement possible ; élevée = la probabilité de survenue de l'évènement est grande. La probabilité indiquée a été assignée à l'unanimité par les experts du groupe de travail de l'Agence.